

République du MALI
Un Peuple- Un But- Une Foi

**ATELIER SUR LES STATISTIQUES ENVIRONNEMENTALES DE LA
REGION CEDEAO (Dakar, 28 février-4 mars 2005)**

COMMUNICATION DU MALI

Février 2005

Sigles et abréviations

CAFPD	: Centre d'Analyse et de Formulation des Politiques de Développement
CCD	: Convention Cadre des Nations Unies de la lutte contre la Désertification
CCS	: Comité de Coordination Statistique
CNCT	: Comité National de Cartographie et de Télédétection
CPS	: Cellules de Planification et de la Statistique
DNACPN	: Direction Nationales de l'Assainissement du Contrôle des Pollutions et des Nuisances
DNCN	: Direction Nationales de la Conservation de la Nature
DNH	: Direction Nationales de l'Hydraulique
DNM	: Direction Nationales de la Météorologie
DNSI	: Direction Nationales de la Statistique et de l'Informatique
DRPSIAP	: Directions Régionale de la Planification et de la Statistique, de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population
ENP	: Etude Nationale Prospective
IGM	: Institut Géographique du Mali
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PNAE	: Plan National d'Action Environnementale
PNPE	: Politique Nationale de Protection de l'Environnement
SISEI	: Système d'Information et de Suivi de l'Environnement sur Internet
SNLP	: Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté
STP-CIGQE	: Secrétariat Technique Permanent du Cadre Institutionnel de la Gestion des Questions Environnementales.
UCA	: Unité de Coordination et d'Animation
UNFCC	: Convention Cadre des Nations Unies sur les Changement Climatiques

I- Introduction :

La question des besoins en données environnementales et le renforcement en statistiques environnementales renvoie systématiquement à la notion et au contenu du mot "environnement" caractérisée par i) son universalité depuis les sommets de Stockholm (1972) et de Rio (1992) avec un contenu qui transcende les questions de ressources naturelles ii) sa transversalité, qui l'intègre à tous les processus d'action et de prise de décision en matière de politique sectorielle de développement iii) sa spécificité relevant des définitions institutionnalisées selon les priorités nationales et, de ses approches et outils spécifiques qui lui donnent une apparence "sectorielle".

De ce fait, parler de données ou statistiques environnementales revient à s'intéresser à toutes les variables sectorielles d'analyse dont on peut tirer une information ou connaissance environnementale; c'est-à-dire tout ce qui provient des variables socioéconomiques, naturelles, chimiques, et mêmes politiques.

Dès lors, une analyse des besoins des données et du renforcement des statistiques environnementales devrait se baser sur :

- La définition "nationale" du mot environnement et son niveau d'intégration dans la planification globale du développement humain durable ainsi que son niveau d'opérationnalisation;
- L'existant en matière de données et statistiques tous secteurs de base confondus;
- L'infrastructure institutionnelle et juridique mise en place pour la gestion des statistiques nationales.

La compréhension et l'utilisation des indicateurs dans le processus de formulation des politiques environnementales sont importantes car ces indicateurs permettent d'évaluer des phénomènes spécifiques ainsi que la quantification des objectifs spécifiques d'une politique donnée. Le concept d'indicateur environnemental est très controversé. La divergence qui apparaît dans l'interprétation des indicateurs est à l'origine de la variation de sa valeur d'un pays à l'autre et ceci explique pourquoi il existe différentes valeurs d'un même indicateur dans certains publications nationales et internationales.

Dans le processus de développement des indicateurs environnementaux, le Mali est affiché la volonté de disposer des données fiables devant permettre les bonnes prises de décision . Ces efforts se sont concrétisés entre autres dans la création des services de statistique, la mise en œuvre des projets et programmes et le renforcement des capacités humaines et financières.

II- Situation

1- Les politiques et stratégies

- **Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP)**

Le CSLP constitue aujourd'hui l'instrument d'harmonisation, de mise en synergie et de mise en œuvre de toutes les politiques et stratégies sectorielles nationales de développement, dont la politique nationale de protection de l'environnement qui en est une des composantes transversales.

- **La politique nationale de protection de l'environnement**

Pour faire face à ses enjeux environnementaux, en vue de pérenniser les ressources naturelles et un cadre de vie sains utiles à la réduction de la pauvreté, le Mali s'est doté d'une Politique Nationale de Protection de l'Environnement (PNPE) dont les axes opérationnels sont consignés dans le Plan National d'Action Environnementale (PNAE).

2- Le cadre juridique et institutionnel relatif aux statistiques

Le besoin en données est un besoin universel pour toutes les organisations et dans tous les domaines de gestion au quotidien. Volontairement ou non chaque organisation (état, entreprise, ONG, etc.) développe des stratégies pour s'en procurer selon ses moyens et dans les domaines qui lui sont prioritaires. Dans ce sens, le Mali a établi des responsabilités et imputer des rôles assez clairs pour la gestion des statistiques et des données en tout genre.

Pour ce faire, les textes juridiques et réglementaires suivants ont été pris :

- L'ordonnance n°.91-029/P-CTSP du 29 juin 1991 portant obligation de réponse aux enquêtes statistiques officielles et confidentialité des informations individuelles collectées à des fins statistiques officielles
- Le Comité de Coordination Statistique (CCS) créé par décret n°. 91-145/P-CTSP du 29 juin 1991 "assure (...) la coopération et la concertation entre les utilisateurs et les services producteurs de statistiques". Il comporte 04 sous-comités dont 01 sur les "statistiques agricoles et d'élevage"
- Les Cellules de Planification et de la Statistique (CPS) des départements ministériels, créées par l'ordonnance n°.92-052/P-CTSP du 5 juin 1992,
- Le Cadre institutionnel de la Gestion des Questions Environnementales » est composé d'un comité interministériel, d'un comité consultatif et d'un secrétariat technique permanent. Ce secrétariat crée par l'arrêté n°.99-0195/ME-SG est chargé de faire le point de la situation environnementale dans le pays et proposer au gouvernement les mesures de sauvegarde de l'environnement et de lutte contre la désertification. Il veille à la prise en compte de la dimension environnementale dans la conception des projets de développement et des schémas d'aménagement du territoire. Il évalue la mise en œuvre des Conventions, Traités et Accords internationaux que le Mali a ratifiés en matière d'environnement et de lutte contre la désertification et le système national d'information environnementale.
- Le Comité National de Cartographie et de Télédétection (CNCT) créé par décret n°. 90-414/P-RM du 18 octobre 1990 avec pour mission d'assurer la coordination des activités de cartographie et de télédétection au niveau national.
- L'Institut Géographique du Mali (IGM), établissement public à caractère administratif, créé par la loi n°. 00-033 du 06 juillet 2000, il résulte d'une réorganisation des secteurs de la cartographie, de la topographie et de la télédétection au Mali dans le cadre de la nouvelle politique de cartographie.

- La loi n°. 01-020 du 30 mai 2001 relative aux pollutions et nuisances qui traite en son chapitre 4 de l'accès à l'information environnementale.

Il existe des textes créant d'autres les structures techniques sectorielles (DNCN, DNACPN, DNH, DNM, etc.) responsables de données spécifiques

3- Production des données

- Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique

Ses publications principales sont :

- des rapports trimestriels de conjoncture
- des flashes, bulletins et annuaires nationaux et régionaux
- des indices sur la production industrielle
- des indicateurs statistiques sur le Mali
- le profil de pauvreté au Mali

L'Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte Contre la Pauvreté au Mali

Il a, depuis sa création, produit entre autres les rapports et documents suivants :

- le niveau des principaux indicateurs du DHD/LCP disponibles de 1992 à 1996
- le rapport annuel sur le développement humain et durable au Mali en 1997 : dimension sectorielle de la pauvreté (alimentation et nutrition, éducation, santé accès à l'eau potable, groupes à risques)
- le rapport annuel sur le développement humain et durable au Mali en 1999 : croissance, équité et pauvreté
- le rapport annuel sur le développement humain et durable au Mali en en 2000: impact de l'aide et de l'endettement sur la pauvreté,
- le rapport annuel sur le développement humain et durable au Mali en 2003 : pauvreté et décentralisation.

La Cellule de Planification et de Statistique du ministère de l'Agriculture

La CPS/MAEP a au cours de ces dernières années publié deux recueils des statistiques sur le secteur rural (dont un en support CR ROM) et les rapports de l'enquête agricole de conjoncture et les bilans sur la campagne agropastorale

La Direction Nationale de l'Appui au Monde Rural

Les principales activités menées par la DNAMR sont les suivantes :

- la collecte des données primaires produites par d'autres services relatives entre autres à la pluviométrie, au cheptel, aux points d'eau, aux pâturages, aux productions végétales, animales et forestières, etc.. Cette collecte permet de produire un rapport annuel de campagne ;
- la présidence du Groupe de Travail Pluridisciplinaire d'Assistance Agro-hydro-météorologique (GTPA) qui produit un bulletin décadaire pendant la campagne agricole
- la centralisation des données des Offices de développement et autres pour les intégrer aux données de l'enquête agricole.

Le Groupe de Travail Pluridisciplinaire d'Assistance Agro hydro météorologique (GTPA)

Le GTPA est un cadre informel logé à la Direction Nationale de la Météorologie pour le suivi de la campagne agricole et l'appui conseil aux producteurs agricoles. Il produit un bulletin décadaire qui contient des données agro-hydro-météorologiques et des conseils aux producteurs agricoles. Le GTPA fait aussi une estimation des rendements à l'aide du modèle Diagnostic Hydrique des Cultures (DHC).

Direction Nationale de la Conservation de la Nature

La Division Etudes et Planification (DEP) de la DNCN (ex Direction Nationale des Eaux et Forêts) est chargée, entre autres, de la collecte des statistiques fauniques et forestières. Ces statistiques proviennent surtout de l'exploitation des rapports administratifs des services aux niveaux régional et local. Il n'existe donc pas d'enquête systématique et périodique pour évaluer les ressources et les productions forestières.

Le Secrétariat Technique Permanent du Cadre Institutionnel de la Gestion des Questions Environnementales (STP/CIGQ)

Le STP a pour mission de suivre la mise en œuvre du Plan National d'Action Environnementale, de veiller à la cohérence des mesures à prendre en matière de sauvegarde de l'environnement. A ce titre il publie:

- la Revue trimestrielle notre environnement
- les rapports de mise en œuvre du CCD (celui de 2004 disponible)
- les rapports sur l'environnement (2002 disponible, 2005 en cours).

Il coordonne aussi les activités du Système de circulation de l'Information sur l'Environnement sur Internet (www.unitar.org/mali)

L'Institut Géographique du Mali

L'IGM, a pour mission de « participer à l'élaboration, la mise en œuvre et au suivi de la politique nationale en matière de cartographie et de topographie ». Il publie à ce titre des cartes thématiques.

III – Difficultés et fiabilité des données

Les systèmes ci-dessus présentés sont très généralement marqués par :

Des faiblesses dans l'organisation et la coordination des activités

Le décret 91-8145/P-CTSP du 29 juin 1991 a créé et défini les modalités d'organisation d'un Comité de Coordination Statistique ainsi que les sous-comités qui le composent¹. L'arrêté 95-1079/PM-RM du 26 mai 1995 a fixé les modalités d'application du décret en question. Ces textes prévoient entre autres l'élaboration d'un programme annuel et pluriannuel statistique et des réunions statutaires pour les organes (au moins une fois par an pour le Comité de Coordination et une fois par trimestre pour les sous-comités). Mais ces dispositions sont rarement suivies. Ainsi, on assiste à une insuffisance de coordination ayant pour conséquence :

- le cloisonnement de l'information : inexistence d'une base de données centrale,
- la duplication des activités et des moyens ;

¹ Sous-comité des études démographiques et sociales, Sous-comité des statistiques agricoles et d'élevage, Sous-comité des statistiques économiques et financières, Sous-comité des traitements informatiques.

- la non couverture de certains domaines notamment : Population, Environnement et développement durable ;
- l'absence de norme de qualité et d'harmonisation de concepts. Il faut cependant souligner que toute investigation statistique doit avoir le visa de la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique.

Des insuffisances dans la collecte et la production des données

Ces insuffisances se résument comme suit :

- des ruptures dans la production de l'information surtout quand celle-ci est liée à un financement extérieur,
- l'imprécision des données (les enquêtes sont publiées le plus souvent sans la précision des résultats)
- le niveau de signification dépasse rarement le niveau région pour les enquêtes nationales
- certaines statistiques (surtout celles issues des sources administratives) comme les données relatives aux productions forestières sont partielles ou collectées suivant des méthodologies inappropriées;
- des besoins non satisfaits (cas des collectivités conformément à la décentralisation);
- l'accès difficile à certaines informations : retard dans la transmission et la diffusion, dispersion des informations;
- insuffisances dans le traitement, l'analyse, le stockage, la conservation et dans la diffusion des données.

Contraintes humaines, matérielles et financières

Elles constituent, en ce moment, l'obstacle majeur au développement des statistiques au Mali. Ces contraintes se manifestent de la façon suivante :

- l'insuffisance en nombre et en qualité de personnel pour la conception, la collecte, le traitement, l'analyse, la conservation et la diffusion de l'information statistique. En effet le manque de motivation (dans certains services, l'activité statistique est considérée comme marginale), le non remplacement des départs par suite de limite d'âge ou pour d'autres motifs, l'insuffisance des effectifs formés dans le domaine de la statistique au cours de la dernière décennie, en sont les principales causes
- la forte dépendance des activités statistiques au financement extérieur
- l'insuffisance et la vétusté du matériel et des équipements

IV- Perspectives :

Il apparaît indispensable de mettre en place un *Système National de Gestion de l'Information Environnementale (SNGIE)*, notamment à travers la création de moyens de production et/ou de collecte, de traitement et de diffusion de cette information à tous les échelons (national, régional, local). Ce système devrait permettre notamment de:

- mesurer et garantir l'intégrité environnementale sur le long terme;
- fixer les normes et conditions d'une gestion environnementale rationnelle;
- mesurer l'efficacité économique et environnementale des systèmes de production et activités de développement, à travers la définition d'indicateurs d'impact et de suivi pertinents;
- mesurer les impacts des différentes politiques et programmes, y compris de la politique nationale de protection de l'environnement.

Ces informations doivent être compatibles avec les besoins de l'ensemble des secteurs d'activité et des acteurs du développement et être disponibles aux différents niveaux local, régional et national. Le

support de l'information devra être adapté aux divers besoins et compréhensible par les utilisateurs: cartes thématiques, tableaux de bord de l'environnement, rapports thématiques et de synthèse, indicateurs de l'état des ressources de l'environnement et de la progression du processus de désertification,...

La stratégie consiste à lancer la réalisation de produits qui obligent l'UCA notamment le STP-CIGQE à devoir reconstituer une banque de données dont les séries statistiques ou les tendances couvrent au moins vingt (20) ans en rendant disponibles les indicateurs pertinents pour l'année 1990 qui constitue l'année de référence pour la plupart des prospectives (ENP 2025, SNLP, Déclaration du Millénaire, UNFCCC, etc.)

Pour ce faire, il faut:

- Base informatisée des méta données environnementales du Mali
- Banque des données thématiques et de synthèse existantes et accessibles
- Rapport sur l'état de l'environnement au Mali en 1980
- Rapport sur l'état de l'environnement au Mali en 1990
- Rapport sur l'état de l'environnement au Mali en 2000
- Premiers rapports d'évaluation du PNPE et du PNAE
- Répertoire des indicateurs environnementaux du Mali, pour les différents suivis et évaluations
- Normes environnementales (qualité des émissions et rejets)
- Compendium des méta données environnementales du Mali
- Répertoires des méta données cartographiques du Mali
- La carte numérique de base du mali au 50 000ème
- Formats et normes de collecte/stockage standardisées
- Le Système d'Information et de Suivi de l'environnement sur Internet (SISEI) régulièrement mis à jour.
- Rendre systématique et obligatoire la fourniture de l'information environnementale aux décideurs (Gouvernement et Collectivités territoriales) de façon périodique et notamment pendant les périodes précédant les prises de décision d'investissements (élaboration des politiques, projets et budgets) et les tables rondes et négociations avec les partenaires au développement ;
- Rendre optimale l'accessibilité des données d'analyse et de gestion aux acteurs directs (partenaires au développement, secteur privé, ONG, techniciens et scientifiques) de l'environnement et du développement durable ;
- Réduire à termes les coûts de collecte et de valorisation des données et informations environnementales pour les utilisateurs à travers une élimination totale des redondances et des duplications, une mise en réseau des producteurs et des bases de données et systèmes d'information sectoriels;
- Protéger l'information réellement stratégique et confidentielle;
- Contribuer à la bonne gouvernance environnementale.